



association pour la
danse contemporaine
genève
adc

RAPPORT D'ÉVALUATION

de la convention de subventionnement 2010-2013

entre

La République et canton de Genève

ci-après l'Etat de Genève

La Ville de Genève

ci-après la Ville

et l'Association pour la danse contemporaine

ci-après **l'ADC**

Mai 2013

TABLE DES MATIERES

1. INTRODUCTION	3
1.1. Contexte de l'évaluation	3
1.2. Démarche	3
2. EVALUATION	3
2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel de l'ADC et le cadre de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève	4
2.2. Relations entre les parties signataires	4
2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents	4
2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties	4
2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord	5
2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties	6
2.3.1. Réalisation des engagements de l'ADC	6
2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques	8
2.3.3. Bilans financiers et comptables	9
2.4. Réalisation des objectifs de l'ADC	12
3. CONCLUSION ET PERSPECTIVES	18
ANNEXE 1 : TABLEAU DE BORD	19
ANNEXE 2 : TABLEAU COMPARANT LE PLAN FINANCIER, LES BUDGETS ET LES COMPTES	21
ANNEXE 3 : PROGRAMMATION, PARTENAIRES, COLLABORATIONS, STUDIOS	23

1. Introduction

1.1. Contexte de l'évaluation

La Ville, l'Etat de Genève et l'ADC ont signé une convention de subventionnement pour la période du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2013.

Cette convention arrive donc à échéance le 31.12.2013. Conformément à l'article 22 de celle-ci, une évaluation est réalisée conjointement par les représentants des signataires au cours de la dernière année de validité. La présente évaluation porte sur les activités et les exercices 2010, 2011, 2012, ainsi que des éléments déjà connus de l'année 2013.

1.2. Démarche

Ce rapport a été rédigé en partenariat par les représentants du Canton, de la Ville et de l'ADC. Ces représentants se sont réunis à deux reprises pour discuter du contenu du rapport. Des réunions internes aux partenaires et des échanges de courriels ont permis de compléter le document.

2. Evaluation

Ce chapitre reprend les objectifs définis dans la convention, notamment la correspondance entre le cadre politique posé par la Ville, l'Etat de Genève et le projet artistique de l'ADC, les charges financières liées à la gestion, les engagements des parties ainsi que les réalisations de l'ADC. Ces objectifs ont été évalués selon les critères définis dans l'annexe 4 de la convention.

Trois degrés d'appréciation ont été retenus : objectif atteint, partiellement atteint ou non atteint.

2.1. Correspondance entre le projet artistique et culturel de l'ADC et le cadre de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève (art. 2, 3 et 5 et annexe 1)

La convention confirme que le projet artistique et culturel de l'ADC (article 5) correspond à la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève (article 3), cette correspondance faisant l'objet d'une évaluation (annexe 4). Atteint

Le projet artistique et culturel de l'ADC mené à bien durant la période évaluée correspond au projet défini dans la convention. Il est en accord avec le cadre de la politique culturelle de la Ville et de l'Etat de Genève. Cet aspect est repris en détail aux points 2.3. et 2.4

2.2. Relations entre les parties signataires

2.2.1. Echanges d'informations réguliers et transparents

Dans les limites de la loi sur l'information au public et l'accès aux documents du 5 octobre 2001 (LIPAD), les parties se communiquent toute information utile à la mise en œuvre de la présente convention (art. 20). Atteint
Toutes les informations seront communiquées par écrit aux personnes dont les coordonnées figurent à l'annexe 5 de la présente convention.

Les échanges d'informations durant la période de la convention ont été réguliers.

Les statuts de l'ADC qui ont été modifiés durant la période de la convention ont bien fait l'objet d'un courrier entre les parties.

2.2.2. Qualité de la collaboration entre les parties

Les parties sont satisfaites de la qualité des échanges durant la période de la convention.

2.2.3. Remise des documents et tableaux de bord

Chaque année, au 15 mars, l'ADC fournit à la Ville et à l'Etat de Genève :

- ses états financiers établis conformément aux normes Swiss GAAP RPC;
- son rapport d'activités intégrant le tableau de bord avec les indicateurs de l'année concernée.

Le rapport d'activités annuel prend la forme d'une auto-appréciation de l'exercice écoulé. Il met en relation les activités réalisées avec les objectifs initiaux et explique l'origine des éventuels écarts.

Les comptes audités et le rapport des réviseurs seront remis à la Ville et à l'Etat de Genève au plus tard le 30 avril.

(art. 8)

Atteint

L'ensemble des documents concernant les années 2010 à 2012 ont été remis par l'ADC. La qualité du rapport d'activité et de son contenu a notamment été relevée.

En ce qui concerne les états financiers, l'ADC demandera à ses réviseurs de confirmer désormais la conformité aux normes Swiss GAAP RPC.

Le 31 octobre 2012 au plus tard, l'ADC fournira à la Ville et à l'Etat de Genève un plan financier pour la prochaine période de quatre ans (2014-2017) (art. 7).

Non atteint

Au moment de l'évaluation de la convention, la Ville et l'Etat de Genève n'avaient pas encore reçu de plan financier pour la période 2014-2017.

2.3. Respect des engagements mesurables pris par les parties

Dans ce chapitre sont évalués les engagements mesurables de l'ADC, de la Ville et de l'Etat de Genève. Les engagements de l'ADC en termes d'activités annuelles sont évalués au point 2.4.

2.3.1. Réalisation des engagements de l'ADC

L'ADC s'engage à être le bénéficiaire direct de l'aide financière. Elle ne procédera à aucune redistribution sous forme de subvention à des organismes tiers. Atteint

Conformément à l'article 8 de la LIAF (D1 11), l'ADC s'oblige à solliciter tout appui financier public et privé auquel elle peut prétendre. Ces appuis ne doivent toutefois pas entrer en contradiction avec les principes régissant la politique générale de la Ville et de l'Etat de Genève (art. 6).

Afin de permettre à l'ADC de réaliser son projet artistique et de devenir coproducteur des créations, l'augmentation de la subvention de l'Etat de Genève a été progressive (200'000 F en 2010, 320'000 F en 2011, 370'000 F en 2012, puis 400'000 F en 2013). En outre, il avait été convenu qu'une demande serait déposée auprès de la Loterie romande pour un montant de 100'000 F pour chacune des années 2010 et 2011. Le Fonds culturel de Genève a par ailleurs été sollicité en 2010 pour 60'000 F. A partir de 2012, l'ADC s'engageait à trouver 50'000 F par an.

Il n'a pas été aisé de trouver d'autres subventions et soutiens pour l'ensemble des activités de l'ADC comme cela était budgeté dès 2012. Néanmoins, il a été possible de trouver des aides pour des projets précis. Dans ce cas, les montants se trouvent dans les recettes de coproductions (sauf s'il s'agit de subventions publiques, comme c'est le cas en 2012 avec le soutien de la Confédération pour le projet Forsythe). D'autres soutiens se trouvent dans les autres recettes et collaborations.

Mentionner le soutien de la Ville et de l'Etat de Genève sur tout document promotionnel produit par l'ADC. Atteint

Les armoiries de la Ville et de l'Etat de Genève doivent également y figurer si les logos d'autres partenaires sont présents (art. 9).

L'ADC mentionne le soutien de la Ville et de l'Etat de Genève sur tous les documents qu'elle produit. Les armoiries figurent systématiquement si d'autres logos sont présents.

A noter que l'Etat de Genève n'est pas mentionné sur les documents produits par les compagnies dont les créations ont été coproduites par le biais du soutien complémentaire de l'Etat à l'ADC.

Observer les lois, règlements et conventions collectives de travail en vigueur concernant la gestion du personnel, en particulier pour les salaires, les horaires de travail, les assurances et les prestations sociales (art. 10). Atteint

Les charges sociales payées sont conformes à la loi et vérifiées chaque année par les réviseurs.

Depuis 2011, l'ADC procède à l'affiliation, auprès de Artes, des intermittents dès le 1^{er} franc gagné.

Mettre en place un système de contrôle interne adapté à sa mission et à sa structure (art. 11). Atteint

Il existe à l'ADC, depuis 2009, un document intitulé "système de contrôle interne" qui décrit l'organisation et les mesures mises en place dans le cadre du contrôle interne. Ce document sera régulièrement réactualisé. Chaque employé a un cahier des charges.

S'engager à : Atteint
adopter et appliquer un plan de classement pour les archives administratives;
ne pas détruire les archives administratives susceptibles d'avoir une valeur archivistique durable;
constituer les archives historiques;
conserver les archives dans un lieu garantissant leur protection.
(art. 12)

L'ADC a adopté un plan de classement pour ses archives administratives ainsi que pour les archives liées à la promotion. Les affiches et documents promotionnels sont déposés systématiquement à la Bibliothèque de Genève et aux archives suisses de la danse.

Utiliser des moyens d'affichage et de promotion respectueux de l'environnement. Atteint
Respecter les principes du développement durable.
(art. 13)

L'ADC ne fait pas d'affichage sauvage. Par ailleurs, elle respecte les principes du développement durable. Par exemple : le journal de l'ADC n'est plus envoyé sous plastique ; de la vaisselle a été achetée pour les premières ; le papier, le PET ainsi que le verre sont recyclés ; enfin, des produits locaux sont servis au bar.

2.3.2. Réalisation des engagements des collectivités publiques

L'ADC est autonome quant aux choix de sa programmation artistique, dans le cadre des subventions qui lui sont allouées et en conformité avec l'annexe 1. Les collectivités publiques n'interviennent pas dans ses choix artistiques et de programmation (art. 14).

Atteint

Les collectivités publiques ne sont pas intervenues dans les choix artistiques et de programmation de l'ADC.

La Ville de s'engage à verser une aide financière d'un montant total de 3'092'800.00 F pour les quatre ans, soit un montant annuel de 773'200.00 F. D'autre part, la Ville octroie chaque année à l'ADC un montant de 40'000 F pour la programmation de la scène danse de la Fête de la Musique. L'Etat de Genève, par l'intermédiaire du DIP, s'engage à verser une aide financière d'un montant total 1'290'000.00 F pour les quatre ans, soit un montant annuel de 200'000.00 F pour 2010, 320'000.00 pour 2011 et 370'000 F pour 2012 et 400'000 pour 2013 (art. 15).

Atteint

La Ville et l'Etat de Genève ont versé les montants prévus dans la convention.

Par ailleurs, pour le projet de Forsythe à l'ONU en 2012, l'Etat de Genève et la Ville ont accordé des subventions extraordinaires de respectivement 20'000 et 40'000 F.

Les contributions de la Ville et de l'Etat sont versées en quatre fois, par trimestre et d'avance.
(art. 17)

Atteint

Les contributions de la Ville et de l'Etat ont été versées conformément à la convention. A noter qu'en 2013, la subvention de l'Etat a fait l'objet de versements mensuels jusqu'en avril, conformément à la loi des douzièmes provisoires.

2.3.3. Bilans financiers et comptables

A l'échéance du contrat, L'ADC conserve définitivement l'éventuel solde du compte de réserve spécifique, tandis que l'éventuel solde de la créance est restitué aux deux collectivités publiques. L'ADC assume également ses éventuelles pertes reportées (art. 19).

A évaluer au terme de l'exercice 2013

Le solde à restituer au 31.12.2012 est de 9'603.41 F.

Le budget actualisé 2013 prévoit un déficit de -32'125 F, qui sera compensé en partie par les résultats réalisés durant la période de la convention et en partie par les fonds propres antérieurs à la signature de la convention.

Un tableau détaillé comparant le plan financier de la convention et les comptes figure en annexe 2. Les principaux écarts sont expliqués ci-dessous.

Dans le plan financier, hormis pour 2010 où cela était compris, les recettes de collaborations et les recettes de coproductions d'accueils de spectacles n'étaient pas budgétées car dépendantes de projets ne pouvant être connus et chiffrés à l'avance. Ces produits peuvent être très différents selon les années. En 2013, l'ADC aura des recettes de collaborations, mais il n'y aura pas de coproductions sur les accueils.

Collaborations 2010 : 13'986

Reso-Réseau de danse suisse 4'000 / Théâtres de l'Usine & Grü 6'903 / Théâtre Sévelin 36 : 1'333 / Fondation Fluxum 1'750

Collaborations 2011 : 33'148

Reso-Réseau de danse suisse 12'300 / Modul Danse 20'848

Collaborations 2012 : 17'837

Festival Antigél 11'887 / Modul Danse 5'950

Coproductions accueils 2010 : 78'143

Spectacles avec « Steps » : Billetterie 58'143 / Migros Zürich 10'000 / Service culturel Migros Genève 10'000

Coproductions accueils 2011 : 51'203

Constellation Jan Fabre : Billetterie 35'103 / Fondation Fluxum 15'000 / Divers 1'100

Coproductions accueils 2012 : 112'059

« Human Writes » ONU : Billetterie 24'260 / Fondation Wilsdorf 20'000 / JTI 12'000 / Rolex 2'000
Spectacle avec « Steps » : Billetterie 50'799 / Service culturel Migros Genève 3'000

Les autres recettes évoluent en fonction du nombre de Bus-en-Cas, des réponses à la demande de soutien via le Journal, des recettes du Bar, etc. Dès 2011, l'ADC a tenu un bar à côté de la scène danse de la Fête de la Musique. En 2011, il y a aussi les recettes du bar du Cabaret chorégraphique et il y a eu un remboursement de salaire pour délégation de personnel pour 19'140 francs. Il s'agit de la participation d'un membre de la direction au Festival Antigél. Pour les éditions suivantes, le salaire de cette personne a été adapté au temps de travail.

Les recettes de billetterie varient, en fonction du nombre de spectacles, de leur écho et du nombre de spectacles accueillis au BFM. Ainsi en 2011, il y a eu Saburo Teshigawara au BFM, mais aussi Eugénie Rebetez avec « Gina » et le spectacle hip hop de Sébastien Bouchez qui ont attirés un public important. En 2012, l'ADC a programmé quatre représentations au BFM de « Monteverdi Amours Baroques ».

Pour 2013 deux spectacles au BFM sont prévus.

Concernant les subventions, l'ADC a eu en 2012 le soutien exceptionnel de la Ville et de l'Etat de Genève ainsi que de la Confédération pour l'accueil de « Human Writes » à l'ONU. Il n'est pas du tout évident de trouver d'autres subventions et soutiens pour l'ensemble des activités, comme cela était budgété dès 2012, mais il est possible de trouver des aides pour des projets précis. Dans ce cas, les montants se trouvent dans les recettes de coproductions ou de collaborations (sauf s'il s'agit de subventions publiques).

Les prestations en nature augmentent en 2012 en raison de la nouvelle gestion de la Salle des Eaux-Vives. Depuis octobre 2012, la location de la Salle des Eaux-Vives devient une prestation en nature pour 60'000 francs. En contrepartie, l'ADC doit s'occuper de l'entretien et de la sécurité de la salle, l'huissier en charge de ces aspects n'étant plus du tout présent. La différence est particulièrement visible sur l'année 2013.

Les écarts dans les charges de production sont liés aux activités et aux produits qui se sont ajoutés au budget de base. Les droits d'auteurs et frais de billetterie suivent l'évolution des recettes de billetterie.

Le bar de la Fête de la Musique ou celui du Cabaret en 2011 ont aussi générés des frais et salaires supplémentaires. Les frais de location de salle dépendent du nombre d'accueils et de représentations programmées au BFM.

Le poste des accueils dans la programmation peut être soumis à des variations. C'est le cas les années avec coproductions d'accueils de spectacles, où une partie du montant budgété sous la rubrique accueils est attribuée au poste coproduction.

Le montant attribué pour les créations comprend en 2010 les cachets et dès 2011 les montants alloués pour coproduire les spectacles des chorégraphes genevois. Dans l'attente du vote du projet de loi ratifiant la convention, l'ADC a été prudente dans ses engagements envers les compagnies programmées, ce qui explique l'écart entre le budget et les comptes en 2011.

Les frais de coproductions d'accueils comprennent l'ensemble des frais payés par l'ADC et liés à aux spectacles accueillis en partenariat avec d'autres structures. La répartition des coûts entre les partenaires peut être très différente selon les projets.

Les autres activités sont en dessous du budget. Mais, dans certains cas, une partie des charges se trouve dans les autres salaires. C'est le cas en 2010 pour la mise en ligne du catalogue du Centre de documentation.

En 2011 et 2012, les projets sont moins onéreux qu'imaginé, en raison du manque de temps pour développer ce volet.

L'ADC a enregistré quelques écarts qui ne sont pas liés aux activités et qui n'étaient pas budgétées dans le plan financier. Il s'agit d'une part des charges sociales dans la production. A partir de 2011, l'ADC a affilié les intermittents auprès de la Fondation Artes pour la LPP, soit plus 8%.

Il s'agit d'autre part des frais techniques. Il a fallu procéder à l'adaptation du gril et renouveler du matériel en 2011 et, en 2012, il s'est agi de la réfection du plateau, de l'acquisition d'un lave-linge, d'un séchoir, ainsi que du rachat d'une machine de nettoyage jusqu'ici mise à disposition par la GIM.

Enfin, à partir d'octobre 2012, la nouvelle gestion de la Salle des Eaux-Vives entraîne des augmentations dans les postes frais techniques, salaires techniciens et autres salaires, ceci pour couvrir les frais d'entretien et la responsabilité des aspects de sécurité. Ces changements sont significatifs à partir de 2013.

A la demande des utilisateurs, l'ADC a réalisé un grand nettoyage des studios durant l'été 2012, qui sera reconduit en 2013.

Les frais de publicité et promotion dépendent du nombre de spectacles et des coproductions. En 2013, il n'y a pas de coproductions d'accueils de spectacles budgétées, c'est pourquoi l'ensemble des frais de promotion se trouve sous cette rubrique. L'envoi ou non de flyers a également une importance non négligeable sur les coûts.

Pour les frais généraux d'administration, il n'y a pas d'écarts importants. Toutefois, la gestion des ressources humaines n'a pas été simple. Il a fallu faire face à beaucoup de changements pour le poste à 80% de « relation presse & accueil du public ». En 2010, ce poste a été occupé par 5 personnes, entre congé maternité, démission et congé maladie qui a aussi duré l'année suivante. En 2011, l'ADC a donc pris la décision de revoir les cahiers des charges. La presse et le développement du public ont été attribués à un poste à 50%, et la partie accueil du public a été augmentée de 30% et s'est vu adjoindre des tâches d'assistance administrative. Cela n'a pas augmenté la masse salariale car Claude Ratzé a décidé de poursuivre sa collaboration avec le Festival Antigél et de diminuer son temps de travail pour l'ADC sans qu'il n'y ait de remplacement.

En 2013, les frais d'entretien et le loyer du bureau sont inclus dans les frais de la salle.

Pour conclure, relevons que, si les résultats sont positifs en 2010 et 2011, le résultat de 2011 bénéficie de l'annulation d'une charge enregistrée pour les droits d'auteurs de la compagnie Cunningham qui finalement n'ont pas été facturés. Le résultat 2012 et le budget 2013 font état d'un déficit de l'ordre de 30'000 francs.

Le résultat cumulé pour les années 2010 à 2013 est égal à -19'321 francs. Ce déficit sera amorti par les fonds propres enregistrés avant le début de la convention. Pour maintenir l'équilibre financier à l'avenir, il sera indispensable d'augmenter les produits ou de réduire les activités.

2.4. Réalisation des objectifs de l'ADC

La réalisation des prestations est mesurée par les indicateurs définis à l'annexe 3 de la convention et par la réalisation du projet artistique (art. 5 et annexe 1).

Le tableau de bord avec les indicateurs mesurés pour les années 2010, 2011 et 2012 figure à l'annexe 1 du présent rapport.

L'ADC s'attache à travailler dans une perspective dynamique, à suivre l'évolution de la danse régionale et internationale, à développer des actions de médiation et de sensibilisation, des collaborations et des coopérations au niveau local, national et international, qui permettent de favoriser le rayonnement et le développement de la danse contemporaine à Genève. Aussi, cette évaluation de la convention 2010-2013 donne-t-elle une base sur laquelle l'ADC s'appuiera pour articuler le projet artistique et culturel de la convention 2014-2017.

La programmation annuelle

L'ADC s'était engagée à réaliser 10 à 12 spectacles par saison (dont 4 à 6 créations locales et 6 à 8 accueils). Elle a réalisé en moyenne 16 spectacles par saison (dont 6 à 7 créations locales et 8 à 10 accueils). Elle explique cet écart par le nombre important de projets de créations locales qui ont été proposés chaque saison.

Par ailleurs, elle s'est engagée dans un nombre importants de réseaux qui la stimulent et l'appellent à réaliser de nombreux accueils en partenariats. Notons aussi que, pour équilibrer la saison, si l'ADC accroît le nombre de créations, elle doit aussi accroître le nombre d'accueils.

En annexe 3, la programmation complète.

Les créations

La danse genevoise est en pleine effervescence et le nombre de compagnies a considérablement augmenté ces dernières années. L'ADC est la seule scène dans le canton de Genève qui présente exclusivement des spectacles de danse contemporaine (accueils et créations). Les partenaires avec lesquels elle collabore dans le cadre du passedanse notamment alternent théâtre, musique et danse dans leur programmation saisonnière. L'ADC est naturellement appelée à répondre à cet appel de la création genevoise, d'autant que les projets qui lui sont présentés sont de bonne qualité. L'ADC a donc eu plutôt tendance à s'aligner à la limite supérieure des objectifs fixés dans la convention. Elle a choisi prioritairement les projets qui lui ont semblé pertinents, soit dans un esprit de confiance et de continuité avec certains artistes (par exemple, le projet autour des 6 soli, films et nouvelle création de Cindy van Acker, l'accueil exceptionnel au BFM de Noemi Lapzeson), soit par rapport à une démarche qu'elle souhaitait soutenir.

Sur la durée de la convention (2010-2013), l'ADC a présenté 27 créations (dont 3 reprises). Certaines de ces créations ont connu une jolie renommée et diffusion : *Nil* de la cie 7273 a reçu par exemple le Prix de la danse et de la chorégraphie suisse en 2011 et a tourné depuis sa création dans de nombreuses villes en Suisse, en France, en Angleterre et en Palestine. *Si dans cette chambre un ami attend...* de Perrine Valli a été programmé immédiatement après sa création genevoise comme spectacle d'ouverture des fameuses Rencontres Chorégraphiques Internationales de Seine-Saint-Denis à Paris ; *iFeel2* de Marco Berrettini tourne depuis sa création en Suisse, en France, en Autriche et en Belgique. D'autres artistes genevois ont proposé des créations qui ont rencontré leur public à l'ADC mais qui ne se sont pas profilées vers une activité de tournée par la suite. C'est le cas du Groupe du Vent qui poursuit un travail concentré et précis sur le but. Leur création *Folie* a réuni des passionnés comme des curieux. L'ADC considère qu'il est important de pouvoir soutenir des créations qui sont emblématiques dans un parcours, une démarche artistique, sans avoir forcément pour ambition la tournée internationale. Le Groupe du Vent, mais aussi Quivala avec *Mordu* de Prisca Harsch, ou le danseur et chorégraphe hip-hop Sébastien

Boucher avec *Dilexion* sont des artistes qui font un travail engagé et soutenu. Leurs propositions rencontrent leur public à la Salle des Eaux-Vives et séduisent.

L'ADC est enfin attentive à accorder une place aux créations de plus jeunes chorégraphes qui, après avoir présenté une ou deux créations au Théâtre de l'Usine ou au Galpon, souhaitent monter sur une scène plus professionnelle. C'est le cas par exemple de Rudi Van der Merwe, danseur de Cindy Van Acker et Gilles Jobin, ou de Marthe Krummenacher et Tamara Bacci, danseuses genevoises émérites. L'ADC accorde une attention particulière au déroulé de ces créations et elle accompagne leur développement en amont des représentations, que ce soit lors de l'élaboration du budget ou lors du travail de création en studio. C'est l'occasion d'instaurer un dialogue souvent fécond sur les démarches et les directions que prennent ces créations et de suivre ce travail de création en apportant un appui dans la mesure du possible.

L'ADC aimerait d'ailleurs renforcer ce suivi et cet accompagnement. Les créations qu'elle peut accompagner lui permettent de mieux saisir les enjeux de chacun, de mieux les soutenir et les présenter tant au public qu'à la presse. Lors de l'élaboration de la prochaine convention, l'ADC souhaiterait mener une réflexion sur ce qu'elle peut envisager par « accompagnement », à savoir : quel type, à quel moment et dans quels buts cet accompagnement peut-il avoir lieu.

Les accueils

La programmation s'équilibre entre créations et accueils. La programmation saisonnière, rappelons-le, est l'activité première de l'ADC. Elle appelle à travailler en réseau avec des partenaires locaux, suisses et internationaux et à mettre en place des collaborations et des coproductions d'accueils de spectacles. Par exemple, les années avec le festival Steps, comme en 2011, sont plus fructueuses sans forcément grever l'enveloppe budgétaire puisque l'ADC profite de moyens mis à disposition par ce festival. Ce type de collaboration l'a conduite également plus souvent au BFM que ce qui était prévu. Les grands projets ont tous eu lieu à l'extérieur de ses murs et sont pour la plupart le fruit de collaborations. Au total, l'ADC est allée six fois au BFM et une fois à l'ONU pour des accueils de grandes envergures (Rosas, Saburo Teshiguevara, Michèle Anne de Mey, Forsythe, les accueils de Steps) ou des projets phares, comme le fut Jan Fabre en 2011 et autour duquel se sont articulées plusieurs propositions qui ont étayé cet accueil (conférences, masterclasses, expositions, films), en collaboration avec l'Arsenic à Lausanne.

Les accueils sont souvent initiés par les liens et contacts mis en place dans les différents réseaux suisses et européens dans lesquels l'ADC travaille. C'est le cas de Kaori Ito, Coraline Lamaison, Fabrice Lambert qui sont des artistes de Modul dance, de Martin Schick, Eugénie Rebetez, artistes du fonds des programmateurs de Reso.

Le fonds de coproduction des créations

Dans le cadre de cette convention, les moyens financiers octroyés par l'Etat de Genève ont permis à l'ADC d'être coproducteur dès 2011 des créations locales présentées dans sa programmation. Ce fonds de coproduction a posé l'ADC comme un réel interlocuteur pour les compagnies locales présentées. L'ADC a ainsi pu accompagner les créations en leur offrant une base de soutien solide, ceci facilitant par la suite leurs démarches de soutiens financiers complémentaires. La coproduction de l'ADC dans les créations locales fonctionne aussi comme un « label » de qualité auprès des partenaires suisses et étrangers et renforce la crédibilité des projets.

L'ADC a dû rôder ce nouveau rôle de coproducteur la première année afin de trouver quelle était la plus juste répartition qu'elle pouvait apporter dans le montage financier des créations locales, sachant que elle devait distinguer les compagnies conventionnées (conventions de soutien conjoint Etat – Ville – Pro Helvetia) des autres. L'ADC est arrivée, à l'issue de cette convention, à une clé de répartition moyenne : la part de coproduction représente 30% de la part du budget total d'une création (environ 15% lorsque la compagnie est conventionnée).

L'ADC peut aujourd'hui affirmer que les budgets et les plans de financement des projets de création qui lui ont été présentés sont réalistes. Elle a constaté également qu'il est important

que la Ville et la Loterie puissent attribuer les montants qui sont sollicités. Cette part de coproduction de l'association prend son sens pour les compagnies comme pour elle-même, pour autant que les partenaires jouent le jeu et ne baissent pas leur part de subvention sous prétexte de l'engagement de l'ADC. Si tel était le cas, le projet se trouverait fragilisé dans sa réalisation.

Les reprises

L'ADC a présenté des reprises de chorégraphes locaux, estimant que le répertoire était insuffisamment considéré et soutenu. Or, certaines pièces méritent d'être revues, ou simplement découvertes par les nouvelles générations, parce qu'elles ont été fondatrices, comme le fût *A+B=X* de Gilles Jobin en 1997, ou *Monteverdi Amours baroques* de Noemi Lapzeson en 1992. Dans ces deux cas de figure, les chorégraphes ont retravaillé leur pièce après les avoir « oubliées » pendant une quinzaine d'années. Dans d'autres cas, l'ADC a proposé des reprises de pièces encore en tournée, étant donné le vif succès rencontré à la salle des Eaux-Vives : ce fût le cas de *Gina* d'Eugénie Rebetez et de *Roi fatigué cherche royaume*, spectacle pour enfants créé à l'ADC en 2009 par Eveline Castellino et repris pour la troisième fois.

Ces reprises ont été financées par le fonds de coproduction. L'ADC souhaiterait mener une réflexion sur la manière d'instaurer un soutien à la reprise dans le cadre de sa programmation saisonnière.

La Fête de la musique

La scène de danse dans le cadre de la Fête de la musique a trouvé sa place dans la cour des Casemates en 2010 (scène précédemment sise derrière l'Alhambra). Chaque année (depuis 2000), l'ADC programme environ 35 compagnies, essentiellement genevoises, sauf rares exceptions, motivées par les collaborations avec Tanzfaktor Interregio ou les repérages de Danse à Lille, axées sur le travail de chorégraphes émergents. Si l'ADC privilégie la danse contemporaine avec des artistes et des compagnies reconnus de la scène chorégraphique genevoise, elle a invité aussi de jeunes chorégraphes et a offert de la place aux compagnies juniors. Dans un esprit de diversité, elle a programmé de la danse indienne, du tango, des claquettes, du hip-hop, etc. Cette scène, idéalement située et joliment abritée dans le tumulte de la Fête, est pour l'ADC l'occasion de faire connaître la danse sous toutes ces formes à un large public.

Toutefois, après treize éditions, l'ADC se rend compte qu'il lui est difficile de refaire la même chose avec plus ou moins toujours les mêmes chaque année. Même si la formule plaît, si le public vient chaque année nombreux voir ou revoir les spectacles proposés, l'ADC a le sentiment d'avoir bientôt épuisé un système et aurait besoin de changement, pour ne pas tomber dans la répétition d'une part et pour garantir une programmation de qualité d'autre part. Pour ce faire, elle souhaiterait repenser sa pratique, reformuler son organisation et réévaluer son engagement financier dans le cadre de la Fête de la musique.

Les collaborations hors programmation

A côté de sa propre programmation, l'ADC a collaboré avec le Ballet Junior (2 à 3 fois par année) et le Festival de la Bâtie (chaque année) par une mise à disposition de la salle des Eaux-Vives. Elle a également mis à disposition son plateau pour des accueils studio, pour du travail de reprise ou pour des pièces non programmées dans sa saison, comme Rudi Van der Merwe avec la préparation de sa création *Miss en abyme* au Galpon, Cindy Van Acker avec son travail de reprises de *Diffraction* en vue des Journées de danse contemporaine suisse, Thomas Lebrun avec son projet de création qu'elle a accueilli par la suite, Kaori Ito qui, pendant son accueil à la salle des Eaux-Vives a travaillé sur la préparation d'un solo présenté à la biennale de la danse à Lyon, Gilles Jobin avec la réalisation de son film *Spider galaxies*, le théâtre de Marionnettes de Genève avec la préparation de sa création *Loulou*.

La médiation et la sensibilisation

L'ADC déploie un certain nombre d'activités et de projets divers qui favorisent la perception et la compréhension de la culture chorégraphique :

Médiation :

- les ateliers du spectateur : 8 par saison, avec une capacité de 6 participants (ateliers d'écriture) à 14 participants (atelier du regard), soit 32 ateliers
- le Temps des coulisses : 2 journées par saison avec un groupe de 40 personnes, soit 8 Temps des coulisses
- les ateliers danse et écriture avec les élèves du post-obligatoire : activité qui se déroule sur l'ensemble de la saison en collaboration avec Alexandre Demidoff du journal Le Temps, avec deux à trois classes
- les soirées d'information sur le pavillon de la danse : 3 soirées isolées en 2012, avec 60-80 personnes
- les spectacles accompagnés avec l'Université de Genève : 2 par saison en 2010, 2011 et 2012 pour un groupe de 20 étudiants
- les rencontres public-artistes : chaque spectacle avec 25 à 40 personnes pour y assister, soit 63 rencontres

Sensibilisation et démocratisation culturelle :

- l'accès facilité pour les danseurs préprofessionnels du ballet junior et de Manon Hotte et billets subventionnés avec le CFC danseur-interprète de l'école des arts appliqués
- les bus en-cas : 3 ou 4 par saison avec 55 personnes à chaque voyage, soit 14 bus en-cas pour environ 700 personnes
- la Fête de la danse conduite par Reso et pour laquelle l'ADC collabore dans sa version genevoise
- les ambassadeurs de l'ADC : entre 12 et 16 ambassadeurs chaque saison, qui amènent environ 20 personnes nouvelles par spectacle à la salle des Eaux-Vives, soit un peu plus de 1'000 personnes
- la scène de danse de l'ADC lors de la Fête de la musique

Le journal de l'ADC et le centre de documentation sont deux offres que l'ADC range également sous la rubrique « médiation » (voir plus loin).

Centre de documentation

Depuis 2007, l'ADC met à disposition du public son fonds de publications et ses supports visuels. Les professionnels et les étudiants sont des utilisateurs réguliers. Une mise à jour complète de la base de données a été réalisée en 2010 sur PMB, système intégré de gestion de bibliothèque, et le catalogue est consultable sur le site internet de l'ADC. Ce travail a été rendu possible grâce à une collaboration avec la HEG, Haute école de gestion de Genève. Cet inventaire et mise en place sur PMB a fait l'objet d'un travail de mémoire de trois étudiantes.

Régulièrement, de nouvelles acquisitions sont faites et présentées via le Journal de l'ADC. Le centre de documentation compte 150 lecteurs inscrits. Il est ouvert au public une demi-journée par semaine, ou sur rendez-vous. Il est possible de visionner sur place des documents projetés, DVD ou VHS.

L'ADC a toutefois réalisé qu'il était extrêmement difficile de tenir à jour correctement ce système, qui est traditionnellement utilisé en bibliothèque par des professionnels. Elle a dû faire appel à un expert pour nettoyer la base de données et la remettre en ordre à deux reprises déjà suite à son installation. L'ADC doit voir de quelle manière elle pourrait mettre en place avec PMB un service d'hébergement, une maintenance et une assistance, voire une formation pour s'en servir correctement.

Journal de l'ADC

L'ADC édite le « Journal de l'adc » dans le but de développer un discours sur la danse contemporaine, compréhensible par tous. Il est destiné en particulier au public de l'ADC et

plus largement au public de la danse, ainsi qu'à tout lecteur intéressé par la danse. Il suit une évolution qui va de pair avec les projets et le développement de la structure.

Ce Journal, tiré à 7'500 exemplaires en 2009, est monté à 8'700 en 2013.

Durant la convention, l'ADC a réalisé 12 numéros (du n° 51 au n° 62) qui comportent chacun plusieurs rubriques (avant-premières, histoires de corps, mémento, livres et dvd, carnet de bal et brèves genevoises,...) et des dossiers thématiques, dont les sujets ont été :

- « Public, franchir le pas »
- « Danse et dramaturgie, quel couple ? »
- « Danse et musique, les intermittences d'une passion »
- « Danse et confédération, la valse hésitation »
- « La reconversion des danseurs professionnels »
- « Le musée imaginaire de Jan Fabre »
- « Le pavillon de la danse se dessine »
- « La reprise, à la recherche des pas perdus »
- « L'instinct critique »
- « Supergenf ! »
- « Danse : matière à écrire »
- « La danse contemporaine, faut l'dire vite »

Un comité de rédaction se réunit en amont de son élaboration et porte un regard critique sur chaque édition. A l'heure où la presse papier se porte mal et où la presse spécialisée en danse disparaît en France, le Journal de l'ADC fait figure de résistant et est estimé et lu par-delà les frontières helvétiques. Il assoit l'ADC dans une démarche réflexive, ce qui l'a conduit à être sollicité par l'ACD, l'association des chercheurs en danse, comme partenaire suisse dès 2014. Ce réseau français, créé en 2008, cherche à rassembler et structurer les chercheurs ayant pour objet l'étude de la danse, et à promouvoir la reconnaissance de la recherche en danse dans les milieux universitaires, artistiques, culturels et institutionnels.

Le Journal de l'ADC a aussi été sélectionné pour figurer dans l'exposition « Cent ans de graphisme suisse » au Musée du design de Zurich, dans l'espace romand. L'exposition a eu lieu du 10 février au 3 juin 2012.

Studios

L'ADC gère trois studios de danse mis à disposition par la Ville de Genève dans la Maison des Arts du Grütli. Les studios sont autant que possible communautaires et à l'usage des professionnels de la danse. Ils sont prioritairement attribués pour le travail de création des compagnies programmées par l'ADC et/ou subventionnées par la Ville de Genève. Les soirées et les week-ends sont ouverts au travail de recherche ou aux stages ponctuels en lien avec la pratique de la danse contemporaine pour les amateurs et les professionnels.

Chaque année, une cinquantaine de chorégraphes utilisent ces studios pour travailler.

En plus, les studios accueillent le travail de répétition des chorégraphes invités par la Bâtie Festival, du Festival Particules de l'Usine et de la scène danse de la Fête de la Musique. Ils ont aussi accueilli les cours et performances de la Fête de la Danse. Le studio du 3ème étage est libéré durant trois festivals de cinéma (Black Movie, FIFDH et Festival Tous écrans), qui l'utilisent pour leurs activités.

A noter que depuis septembre 2011, le grand studio est occupé de 8h à 18h par les élèves et professeurs du CFC danseur interprète de l'école des Arts appliqués de Genève.

Dix plages par semaine, du lundi au vendredi, de 10h à 12h et de 18h à 20h sont gérées par les Rencontres professionnelles qui organisent des cours réguliers, dispensés par les chorégraphes locaux.

L'ADC a mesuré l'occupation des trois studios pendant une année, d'avril 2010 à mars 2011. Il s'est agi d'un énorme travail d'enregistrement des données qui a été réalisé sur une période d'un an afin d'obtenir une photographie de cette utilisation. Il n'est pas apparu nécessaire de poursuivre ce travail de récolte, étant donné que l'occupation se révèle relativement stable.

Il apparaît que ces studios sont très utilisés, ce qui génère bien entendu une dégradation du revêtement (tapis de danse). Des trois studios, seul le grand studio du 2^{ème} étage est

totalemment équipé pour la danse avec un plancher souple et un tapis collé. Les deux autres ont un sol plus dur et un tapis de type plateau de danse, soit des bandes de tapis scotchées. L'ADC cherche un moyen de financement pour équiper convenablement les deux autres studios. L'occupation de ces trois studios est constante, du matin au soir, week-end compris. L'ADC souhaiterait améliorer les conditions de travail des danseurs, avec l'installation de planchers spécifiques à la danse, recouverts de tapis collés à chaud.

En annexe 3, les deux tableaux qui rendent compte de cette utilisation.

Partenaires : réseaux et collaborations

Les activités de l'ADC sont teintées par son travail avec ses partenaires, soit dans le cadre de réseaux, soit dans le cadre de collaborations. En effet, l'ADC s'inscrit dans des réseaux régionaux, nationaux et internationaux dans lesquels elle est très active, parfois depuis leur commencement. La dynamique du travail en réseau a tendance à multiplier ses activités et à remplir sa programmation. Par les réseaux, l'ADC a la possibilité de faire des coproductions d'accueils de spectacles. Ces réseaux lui permettent aussi de diffuser les artistes genevois en Suisse et à l'étranger.

En annexe 3, les partenaires de réseaux et de collaborations

3. Conclusion et perspectives

Le projet artistique et culturel de l'ADC mené durant la période évaluée correspond au projet défini dans le cadre de la convention de subventionnement 2010-2013. Les objectifs fixés en accord avec la Ville et l'Etat de Genève ont été accomplis et même dépassés.

Les quatre années de cette convention ont été des années importantes pour le développement de l'ADC. Tout d'abord, son nouveau rôle de coproducteur des créations locales, grâce à l'augmentation des moyens financiers octroyés par l'Etat de Genève, a permis à l'ADC de se positionner différemment. Sans aucun doute, le fait d'être coproducteur a responsabilisé davantage par rapport au travail de création et au suivi du développement des projets des chorégraphes locaux. L'ADC s'engage véritablement dans les créations qu'elle programme et, dès lors, peut également mieux porter les créations qu'elle coproduit auprès de ses partenaires suisses et étrangers. L'ADC a ainsi pu mettre en valeur ce travail dans les différents réseaux. Pour gagner encore en efficacité dans ces différents réseaux et positionner l'ADC comme un interlocuteur sérieux et de choix au niveau européen, l'ADC a mené une réflexion sur la possibilité de coproduire des projets d'artistes suisses et étrangers. Les projets phares sont essentiels dans la programmation. Ils sont des « locomotives » et permettent d'engager les premiers contacts avec des partenaires qui, si le projet se passe bien, peuvent suivre l'ADC dans d'autres collaborations et dans la durée, dans un esprit de confiance mutuelle. Ce partenariat est toutefois difficile à mettre en place et reste fragile et hasardeux.

L'ADC conduit quantité d'actions de médiation et de sensibilisation qui toutes, si on les croise, ont permis de consolider mais surtout d'accroître son public. L'ADC peut aujourd'hui se lancer dans des projets très variés, qui vont du tout public à des propositions plus « pointues », tout en sachant que l'ADC a un public de base qui la suit et lui fait confiance. Toutefois, il semble que l'ADC manque de recul, de moyens et de forces de travail pour développer des actions de médiation de plus grandes envergures, notamment auprès des publics jeunes et auprès des écoles.

Le travail autour du projet d'un Pavillon de la danse sur la place Sturm a aussi pris, durant cette période, un élan enthousiasmant. Beaucoup d'énergie et de temps ont été consacrés par l'ADC, en complicité avec la Ville, pour arriver, en avril 2012, au vote du crédit d'étude pour le projet du Pavillon de la danse et, en avril 2013, à l'ouverture du concours d'architecture. En septembre 2013, un lauréat a été désigné. Le Pavillon de la danse est donc entré dans une phase très concrète. Aujourd'hui, nous constatons que le besoin d'un lieu pour l'ADC fait l'unanimité. En effet, s'il reste beaucoup de travail à faire pour conduire ce projet à terme dans les prochaines années, tout le travail pour gagner la légitimité par rapport au besoin d'un lieu pour l'ADC a été accompli.

ANNEXE 1 : Tableau de bord

ADC		Objectif	2010	2011	2012	2013
Indicateurs généraux						
Personnel administratif et technique	Fixe - nombre de personnes		5 postes (occupés par 9 personnes)	5.5 postes (occupés par 7 personnes)	6 postes (occupés par 14 personnes)	6 postes
	Fixe - nombre ETP		4.3	4.2	4.45	4.6
	Temporaire - nombre de personnes		31	36	47	
	Temporaire - nombre de semaines		95	89	97	
Collaborateurs au Journal	Nombre de personnes		23	21	22	
Autres collaborateurs (bar, diffusion, billetterie, etc.)	Nombre de personnes		7	10	7	
Indicateurs d'activités						
Programmation annuelle	Spectacles par saison	10 à 12	16	16	16	15
	Coproductions / créations locales	4 à 6	7 (6 et 1 reprise)	8 (7 & 1 reprise)	6	6 (5 & 1 reprise)
	Accueils	6 à 8	9	8	10	9
	Nombre de représentations	70 à 90	88	97	80	86
	Fête de la musique	20 compagnies durant 3 jours	28	33 compagnies (+ 2 films & 1 concert)	30 compagnies (+ 1 film, 1 concert, 1 bal)	
Collaborations	Minimum 2 collaborations hors programmation		3	4	3	
Médiation	Nombre d'activités et de projets divers qui favorisent la perception et la compréhension de la culture chorégraphique		10	10	9	
Centre de documentation	Mise à disposition du catalogue sur Internet		réalisé			
Journal	Publication de 3 numéros par année		No 50, 51, 52	No 53, 54, 55	No 56, 57, 58	
Studios	Nombre de compagnies qui ont pu bénéficier des studios		40	45	50	
	Mettre en place un système pour pouvoir comptabiliser le nombre d'heures d'utilisation des 3 studios		dès avril	> mars cf tableau	terminé	
Partenaires - Réseaux	Liste des partenaires - réseaux		cf annexe	cf annexe	cf annexe	
Indicateurs financiers						
Charges de production y compris charges de promotion			1'142'474	1'268'445	1'425'144	
Frais généraux et administration			410'490	392'934	394'094	
Total des charges	Total des charges y.c. prestations en nature + amortissements		1'552'964	1'661'379	1'819'238	
	Total des charges hors prestations en nature + amortissements		1'469'916	1'575'140	1'720'694	
Recettes billetterie	Ensemble des recettes de billets vendu non compris billetterie coproductions accueils		101'345	137'437	176'508	
Autres recettes propres	y.c billetterie coproductions accueils		206'059	233'834	251'772	
Subventions des collectivités publiques	Subvention DIP + subvention Ville y.c. subvention en nature		1'096'248	1'219'439	1'341'744	
	Subvention DIP + subvention Ville hors subvention en nature		1'013'200	1'133'200	1'234'200	
Dons et autres sources de financement	Dons + autres apports publics et privés		162'000	100'000	20'000	
Total des produits	Total des produits y.c. prestations en nature		1'565'652	1'690'710	1'790'024	
	Total des produits hors subventions en nature		1'482'604	1'604'471	1'691'480	
Résultat d'exploitation	Résultat net		12'688	29'331	-29'214	
Autres recettes propres	Autres recettes		113'930	149'483	121'875	
	Recettes de collaboration		13'896	33'148	17'837	
	Recettes de coproductions billetterie		58'143	35'203	75'059	
	Recettes de coproductions soutiens		20'000	16'000	37'000	

Rapport d'évaluation de la convention de subventionnement 2010-2013 de l'ADC

		Objectif	2010	2011	2012	2013
Ratios						
Part d'autofinancement	Recettes propres / total des produits		20%	22%	24%	
Part de financement public	Subventions Ville + Etat y.c. subv. en nature / Total des produits y.c. subventions en nature		70%	72%	75%	
Part de financement autre	Dons + autres subventions publiques et privées / Total des produits		10%	6%	1%	
Part charges de production	Charges de production y compris charges de promotion / Total des charges	yc prestation en nature	74%	76%	78%	
Billetterie						
Billets plein tarif			2'095	2'836	3'169	
Billets jeunes	20 ans / 20 francs / Etudiants	yc scolaires, CTPO	891	1'634	1'464	
Billets adultes réduits	AVS / Chômeurs / Chéquier culture	AVS / Chômeurs / Professionnels	1'793	2'389	2'430	
Billets d'abonnements	Abonnements tarif normal		456	633	1'589	
	Abonnements tarif réduit	plus de différences courant 2012	162	238	141	
Invitations	Y compris les invitations liée à la médiation	2012: y compris 428 pour l'ouverture nationale du Festival Steps	1'793	1'933	2'436	
Total des billets			7'190	9'663	11'229	
Indicateurs dans le cadre du développement durable:						
Compte-rendu des efforts de l'ADC en faveur de l'environnement.						
Recyclage du papier, PET, aluminium						
Impression du Journal de l'adc sur papier recyclé						
Produits locaux servis au bar						
Utilisation de vaisselle lavable.						
Impression des documents promotionnels: attention portée à ajuster la quantité avec les besoins.						

Annexe 2 : Tableau comparant le plan financier, les budgets et les comptes

	2009 comptes	2010 budget	2010 comptes	2011 budget	2011 comptes	2012 budget	2012 comptes	2013 budget	2013 budget actualisé
PRODUITS									
Billetterie spectacles	89'193	115'000	101'345	115'000	137'437	115'000	176'508	115'000	150'000
Autres recettes & collaborations	137'200	98'000	127'916	98'000	182'631	98'000	112'059	98'000	134'800
Recettes de coproduction accueils spectacles	217'549	78'500	78'143		51'203		139'713		
SPECTACLES ET AUTRES RECETTES	443'942	291'500	307'404	213'000	371'271	213'000	428'280	213'000	284'800
Ville de Genève	750'000	773'200	773'200	773'200	773'200	773'200	773'200	773'200	773'200
Pour la scène danse Fête de la Musique									
Ville de Genève, Fête de la Musique	15'000	15'000	15'000	15'000	25'000	15'000	25'000	15'000	25'000
Ville de Genève, Fonds ponctuel	25'000	25'000	25'000	25'000	15'000	25'000	15'000	25'000	15'000
Etat de Genève	200'000	200'000	200'000	320'000	320'000	370'000	370'000	400'000	400'000
Subvention extraordinaire Ville de Genève							40'000		
Suvention extraordinaire Etat de Genève							20'000		
Subvention extraordinaire Confédération							20'000		
Loterie Romande		100'000	100'000	100'000	100'000				
Fonds culturel de Genève		60'000	60'000						
Autres subventions et soutiens			2'000			50'000		50'000	30'000
Prestations en nature Ville de Genève	82'076	86'400	83'048	86'400	86'239	86'400	98'544	86'400	146'400
SUBVENTIONS	1'072'076	1'259'600	1'258'248	1'319'600	1'319'439	1'319'600	1'361'744	1'349'600	1'389'600
TOTAL DES PRODUITS	1'516'018	1'551'100	1'565'652	1'532'600	1'690'710	1'532'600	1'790'024	1'562'600	1'674'400

ANNEXE 3

- Programmation
- Partenaires
- Collaborations
- Tableau de la mesure d'occupation des studios

LA PROGRAMMATION

ANNEE 2010

9 Accueils

- **Tiago Guedes**, « Matrioska » & « Opéra »
- **Raimund Hoghe**, « 36, Av. Georges Mandel »
- **Eugénie Rebetez**, « Gina », dans le cadre du fonds des programmeurs de Reso
- **Virgilio Sieni**, « La natura delle cose »
- **Sidi Larbi Cherkaoui et Damien Jalet**, « Babel », Bâtiment des Forces motrices, dans le cadre de Steps
- **Gregory Maqoma**, « Beautiful me », dans le cadre de Steps
- **Cécile Proust**, avec « Femmeusesaction#19 »
- **Les Slovaks Dance Collective**, avec « Journey Home »
- **Anne Teresa de Keersmaeker**, avec « The Song », Bâtiment des Forces Motrices

6 Créations

- Melk Prod, **Marco Berrettini**, « I Feel »
- **Barbara Schlittler**, « Fantômes et phasmes »
- **Cie Projet 11, Fabrice Mazliah, May Zarhy et Ioannis Mandafounis**, « Zero », dans le cadre d'Extra 10
- **Pascal Rambert**, « Knocking on heaven's door », solo pour la danseuse genevoise Tamara Bacci
- **Perrine Valli**, « Je ne vois pas la femme cachée dans la forêt », artiste proposée à Modul dance
- **Filibert Tologo**, « Doûna »

1 reprise

- **Cie Greffe, Cindy Van Acker**, avec « Antre » et « Nodal »
Dans le cadre d'un parcours entre la Salle des Eaux-Vives, le GRU et le Théâtre de l'Usine, avec les six solis de Cindy Van Acker, « Pièce pour six » et les films d'Orsola Valenti

ANNEE 2011

8 Accueils :

- **Saburo Teshigawara**, « Obsession », Bâtiment des Forces Motrices
- **YoungSoon Cho Jaquet**, « Romanesco », dans la cadre du fonds des programmateurs de Reso
- **Compagnie Myriam Gourfink**, « Choisir le moment de la morsure », en collaboration avec le festival Electron
- **Rosalba Torres Guerrero & Lucas Racasse**, « Pénombre », dans le cadre du Festival Extra 11
- **Eugénie Rebetez**, « Gina »
(reprise d'un accueil 2010 / artiste proposée aux repérages de Danse à Lille 2012)

Projets phare :

- **Jan Fabre**, « Prometheus Landscape II »
Bâtiment des Forces Motrices
- **Jan Fabre**, « Preparatio Mortis »

et autour de Jan Fabre :

Conférence « Autour de l'oeuvre théâtrale de Jan Fabre », par Luk Van Den Dries

Astor film lounge, Genève, « Les Guerriers de la Beauté »

Film réalisé par Pierre Coulibeuf, d'après une re-création spéciale de Jan Fabre, 2002 et deux courts-métrages réalisés par Jan Fabre : « De Schelde (Hé, Wat een Plezierige Zottigheid) », 1988, 9' « Tivoli », 1993, 6'

Flux Laboratory, Genève, « Jan Fabre au Louvre », film documentaire de Wannas Peremans et « A Royal Commission Jan Fabre », documentaire de Rita Mosselmans, MAMCO, Genève, Installation de Jan Fabre « Het carnaval van de dode staathonden », 2006, Collection MAMCO dans le cadre du cycle L'Eternel détour, séquence automne-hiver 2011-2012

- **Kaori Ito**, « Island of no Memories » dans le cadre de Modul dance

7 créations :

- **Cie 7273 / Laurence Yadi et Nicolas Cantillon**, « Nil »
- Divers artistes, « Cabaret Chorégraphique », en collaboration avec le Festival Antigél
- Barbara Schlittler**, « POPSONG »
- Prisca Harsch**, « Cabossée »
- Maud Liardon**, « Zelda Songs »
- Collectif Rrrrr**, **Marie-Caroline Hominal**, **Gabor Varga**, **Emma Ribbing** « Grrrrr »
- Rudi van der Merwe**, « Solstice »
- Jozsef Trefeli**, « Kabaret Galaktika »
- **Groupe du Vent / Myriam Zoulias et Guy Roulet**, « Folie »
- **Cie Gilles Jobin**, « Spider Galaxies »
- **La Ribot**, « PARAdistinguidas »
La Comédie de Genève
- **Cindy Van Acker**, « Diffraction »
- **Sébastien Boucher et Walid Boumhani**, « Dilexion »

1 reprises

- **Gilles Jobin**, « A+B=X »

ANNEE 2012

10 accueils :

- **Thomas Lebrun**, «Six order pieces»
- **Daniel Linehan**, «Zombie Aporia», en collaboration avec le festival Antigél
- **William Forsythe**, «Human writes», ONU, en collaboration avec le festival Antigél
- **Pierre Droulers**, «De l'air et du vent»
- **Silvie Guillem**, «6000 miles away», Bâtiment des Forces Motrices - dans le cadre du festival Steps
- **Edouard Lock**, «New work», Bâtiment des Forces Motrices - dans le cadre du festival Steps
- **Meryl Tankard**, «The Oracle», dans le cadre du festival Steps
- **Michèle Anne de Mey et Jaco Van Dormael**, «Kiss & Cry», Bâtiment des Forces Motrices
- **Coraline Lamaison**, «Narcisses», dans le cadre de Modul dance
- **Footwa d'Imobilité**, «Histoires condansées», dans le cadre du passedanse et de la Fête de la Danse

6 créations :

- **Perrine Valli**, «Si dans cette chambre un ami attend...», artiste proposée à Modul dance
- **Marie-Caroline Hominal**, «BAT», artiste proposée à Modul dance
- **Noemi Lapzeson**, «Amours baroques», Bâtiment des Forces Motrices, en collaboration avec La Comédie de Genève et Le GRÜ
- **Rudi Van Der Merwe**, «Celestial Spunk», artiste proposé aux repérages de Danse à Lille 2013
- **Marco Berrettini**, «I Feel2»
- **Prisca Harsch, Martin Rautenschtrauch**, «Mordu»

ANNEE 2013

9 Accueils :

- **Fabrice Lambert**, «Faux mouvement», dans le cadre de Modul dance
- **Rachid Ouramdane**, «Exposition universelle», en collaboration avec le festival Antigél
- **Eugénie Rebetez**, «Encore»
- **Daniel Léveillé**, «Amour, acide et noix» et «Le sacre du printemps»
- **Akram Khan Company**, «iTMOi», Bâtiment des Forces Motrices
- **Martin Schick et Laura Kalauz**, « CMMNS PRJCT »
- **Martin Schick**, « Not my piece », dans le cadre du fonds des programmateurs de Reso
- **Jan Fabre**, « Tragedy of a Friendship », Comédie de Genève, en collaboration avec le Festival Wagner et La Comédie de Genève
- **Trisha Brown**, programme de répertoire et les « Early Works », Bâtiment des Forces Motrices
- **Kaori Ito**, Asobi

5 créations :

- **Maud Liardon**, «Mash up»
- **Marthe Krummenacher, Tamara Bacci, Perrine Valli**, «Laissez-moi danser»
- **Laurence Yadi, Nicolas Cantillon**, «Tarab »
- **Cindy Van Acker**, «Drift »
- **Marie-Caroline Hominal**, «Froufrou »

1 reprise :

- **Evelyne Castellino**, «Roi fatigué cherche royaume pour vacances»

PARTENAIRE DE L'ADC

PASSEDANSE

l'ADC travaille au sein du passedanse, réseau transfrontalier créé en 1999 et qui réunit les programmations danse des différents partenaires. Dans le cadre de ce réseau, les partenaires se voient tous les mois.

www.passedanse.net

Partenaires :

Grand-Théâtre de Genève

La Bâtie-Festival de Genève

Théâtre de l'Usine, Genève

Théâtre Forum Meyrin

Château Rouge Annemasse

Esplanade du lac Divonne-les-Bains

Antigel - Festival international de danse et musique des communes genevoises, Genève

Service culturel de Vernier

Partenaires associés du passedanse :

Théâtre du Galpon, Genève

Théâtre Arsenic, Lausanne

Théâtre Sévelin 36, Lausanne

L'octogone, Théâtre de Pully

Maison des Arts, Thonon Evian

Bonlieu - Scène nationale d'Annecy

Espace Malraux - Scène nationale de Chambéry et de la Savoie

Maison de la danse de Lyon

RESO – RESEAU DANSE SUISSE

Reso est une association s'engageant pour l'amélioration des conditions cadres pour la danse et pour une meilleure reconnaissance de la discipline dans le contexte de la politique culturelle nationale. Elle favorise le dialogue entre instances subventionnantes et le secteur culturel, afin de permettre une meilleure coordination des politiques. Elle renforce les initiatives locales dans les domaines des infrastructures, de la médiation culturelle, de la création, de la diffusion, de la documentation et de l'archivage.

Avec le **fonds des programmeurs**, une quinzaine de théâtres et festivals Suisses s'engagent à coproduire chaque saison trois compagnies suisses, en leur proposant des résidences de création, des ateliers de médiation ou sensibilisation, un apport de coproduction et un engagement de représentations dans au moins 5 villes.

www.reso.ch

Partenaires du fonds des programmeurs (variable d'une année à l'autre) :

ADC, Genève

Theaterhaus Gessnerallee, Zürich

Rote Fabrik, Zürich

Phönix Theater, Steckborn

Théâtre Sévelin 36, Lausanne

far° festival des arts vivants, Nyon

Südpol, Luzern

Théâtre Arsenic, Lausanne

Théâtre du Pommier, Neuchâtel

Kaserne, Basel

Tanzhaus, Zürich

Evidanse, Centre culturel regional de Porrentruy
Théâtre de l'Usine, Genève
Tanz in Olten
La Bâtie, Genève

REPERAGES DE DANSE A LILLE

Ce festival annuel repose sur un réseau artistique composé de 17 partenaires culturels basés dans 15 pays. Chaque structure partenaire présente au public et aux professionnels une compagnie émergente repérée dans son pays, qui trouve ainsi des chances de tourner hors de ses frontières. <http://www.dansealille.com/articles/les-reperages>

Partenaires des repérages :

Tanztendenz, München
Charleroi Danses, Bruxelles
Centro de Documentação e Pesquisa em Dança Brasil, Rio de Janeiro
Tangente, Montréal
Plesni Centar Tala, Zagreb
Centro Coreográfico de Teatros de la Generalitat, Valence
Zodiak, Helsinki
Danse à Lille/CDC Roubaix
Maison Folie Wazemmes, Lille
Association Culturelle Mosaico Danza, Turin
Trois C-L, Luxembourg
Melkweg, Amsterdam
Balletteatro Auditorio, Porto
DanceEast Jerwood DanceHouse, Ipswich
Rencontres Chorégraphiques de Carthage, Tunis

MODUL DANCE (EDN-EUROPEAN DANCEHOUSE)

The European Dancehouse Network regroupe les Maisons de la danse européennes, avec comme but de favoriser la circulation des œuvres ainsi que d'initier des collaborations dans un cadre européen. L'ADC est partenaire du **projet européen modul dance**, qui a reçu le soutien financier de l'Union européenne pour la période 2010-2014, et lance une nouvelle demande pour la période 2015-2019.

Le projet comprend différents volets : résidence de recherche, résidence de création, accueil d'un spectacle, organisation de projections de films de danse et rencontres.

La Suisse ne faisant pas partie de la communauté européenne, l'ADC est liée au Mercat de les Flors de Barcelone pour sa coopération au projet.

Ce projet de coopération rassemble 22 Maisons de la danse européennes de 15 pays.

L'objectif est de constituer et de proposer un soutien suivi pour les chorégraphes indépendants afin qu'ils puissent développer leur travail dans les meilleures conditions possibles. Les partenaires présentent chaque année un chorégraphe qui peut traverser les différents modules dans les différentes structures européennes. Le projet s'articule en quatre modules : la recherche, la résidence, la production et la présentation. A l'issue du projet, 40 chorégraphes devraient avoir été soutenus par modul dance.

www.modul-dance.eu

Partenaires du projet Modul dance :

Art StationsFoundation, Poznan, Pologne
CDC, Toulouse, France
Centre national de la danse, Paris, France
Dansens Hus, Stockholm, Suède
DANSEhallerne, Copenhague, Danemark
DeVIR centro de artes performativas do algarve, Faro, Portugal
Duncan Dance Research Center, Athènes, Grèce

Hellerau Europäisches Zentrum der Künste, Dresde, Allemagne
Maison de la Danse, Lyon, France
Mercat de les Flors, Barcelone, Espagne
tanzhaus nrw, Düsseldorf, Allemagne
Tanzquartier, Vienne, Autriche
The Place, Londres, Angleterre
Centro per la Scena Contemporanea Bassano del Grappa, Italie
Dance-Gate Cyprus, Chypre
Dance House Lemesos, Chypre
Dance Ireland, Dublin, Irlande

EXTRA – PROJET INTERREG

Collaboration avec Saint-Gervais Genève et Bonlieu, scène nationale Annecy.

Actions de circulations des artistes et du public.

Inscription de spectacles de notre saison dans le cadre de la Saison EXTRA et organisation de navettes. Participation au festival transfrontalier Extra 10 et Extra 11.

POOL DES THEATRES ROMANDS

L'ADC est aussi membre du POOL, constitué en 1986. Le Pool de théâtres romands regroupe aujourd'hui **une quarantaine de théâtres professionnels de Suisse romande et de France voisine** dont l'activité principale est l'accueil de spectacles. Il a développé des stratégies et des actions de politique culturelle en Suisse et en francophonie. Il est notamment à l'origine de la réflexion qui a mené à la création de la CORODIS. L'ADC est le seul partenaire qui propose une programmation uniquement à la danse.

COLLABORATIONS DE L'ADC

Université de Genève

Association Gendering des élèves des Etudes Genre, dans le cadre de l'accueil de Cécile Proust

Le service culturel dans le cadre des représentations accompagnées

HEG

Dans le cadre de la mise en place sur le système PMB de notre centre de documentation

Ecole des Art appliqués

Dans le cadre de l'action de médiation Danse et écriture

Ecole des Eaux-Vives

Dans le cadre des représentations scolaires offertes de Tiago Guedes, d'Eveline Castellino et de Sébastien Boucher

La Comédie de Genève

Dans le cadre de l'accueil de la Ribot à la Comédie et de Noemi Lapzeson au BFM

GRÜ, théâtre du Grütli

Dans le cadre du point fort autour de Cindy Van Acker et de l'accueil de Noemi Lapzeson au BFM

Théâtre de l'Usine

Dans le cadre du point fort autour de Cindy Van Acker

Théâtre de l'Arsenic

Dans le cadre de l'accueil de Jan Fabre

Festival Electron

Dans le cadre de l'accueil de Myriam Gourfink

MAMCO

Dans le cadre de l'installation de Jan Fabre pendant le point fort autour de l'accueil de Jan Fabre

Festival Antigal

Dans le cadre des accueils à la salle des Eaux-Vives du Cabaret chorégraphique, de Daniel Linehan, de William Forsythe et de Rachid Ouramdane

Festival de la Bâtie

Accueil des spectacles aux Eaux-Vives de Thomas Hauert, Nicoles Seiler, Pierre Rigal, Marco Berrettini, Mark Lorimer, Richard Maxwell

Steps, festival de danse du pourcent culturel de la Migros

Dans le cadre des accueils de Gregory Maquoma, Sidi Larbi Cherkaoui, Sylvie Guillem, Edouard Lock, Meryl Tankard

Festival Wagner

Dans le cadre de l'accueil de Jan Fabre à la Comédie de Genève avec « Tragedy of a friendship »

TanzFaktor Interregio

Dans le cadre d'accueils lors de la Fête de la Musique, scène danse

Ballet Junior

Dans le cadre de l'accueil de leur programmation deux à trois fois par saison à la Salle des Eaux-Vives

Conservatoire de l'école de danse populaire de Genève

Dans le cadre de l'organisation d'une master class par la compagnie Rosas d'Anne Teresa de Keersmaecker lors de son accueil

Studio dance Area

Dans le cadre de l'organisation d'une master class par la compagnie Rosas d'Anne Teresa de Keersmaecker lors de son accueil au BFM

Académie de danse de Genève

Dans le cadre de l'organisation d'une master class par la compagnie Rosas d'Anne Teresa de Keersmaecker lors de son accueil

L'ONU

Dans le cadre de l'accueil de William Forsythe

Fluxum

Dans le cadre de l'accueil d'une partie du programme des points forts de Jan Fabre (films et conférences) et de William Forsythe (vente aux enchères de dessins)

Cinéma Sputnik

Dans le cadre de la projection du film d'Anne Teresa de Keersmaecker en lien avec notre programmation et de Pina Bausch en lien avec la programmation du passedanse

Astor Film Lounge

Dans le cadre de la projection du film en 3d de Wim Wenders en hommage à Pina Bausch et d'un film de Jan Fabre

Café librairie Livresse

Dans le cadre de l'accueil de Cécile Proust et du centre de documentation de l'ADC

STUDIOS

Tableau de mesure de l'occupation

ADC-Genève

Utilisation des studios du Grütli d'avril 2010 à mars 2011

		Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre
Grand	Total mensuel	223h00	191h30	204h45	140h30	213h30	212h48
	Par jour	7h26	6h10	6h50	5h03	6h53	7h55
	Par jour de semaine	9h08	7h59	7h50	5h37	8h09	8h18
	Par jour sur week-end	2h45	2h23	4h03	3h40	3h47	3h45
Fond	Total mensuel	138h30	108h18	159h45	38h30	141h45	127h30
	Par jour	4h37	3h29	5h19	2h03	4h34	4h15
	Par jour de semaine	5h48	3h29	6h26	2h53	5h40	5h09
	Par jour sur week-end	1h23	3h30	2h15	0h00	1h53	1h45
Haut	Total mensuel	194h15	140h48	111h00	23h45	82h15	138h48
	Par jour	6h29	4h32	3h42	0h46	2h39	4h38
	Par jour de semaine	8h49	6h16	5h02	1h05	3h37	5h57
	Par jour sur week-end	0h56	0h54	0h00	0h00	0h28	1h00

		Octobre	Novembre	Décembre	Janvier	Février	Mars
Grand	Total mensuel	161h00	269h00	198h30	271h15	269h30	183h00
	Par jour	5h12	8h58	6h24	8h45	9h38	5h54
	Par jour de semaine	6h13	9h52	7h48	9h30	10h50	6h38
	Par jour sur week-end	3h03	6h30	2h22	7h12	6h38	3h49
Fond	Total mensuel	192h00	147h30	68h00	128h30	192h00	157h30
	Par jour	6h19	4h55	2h10	4h10	4h10	5h05
	Par jour de semaine	7h57	5h40	2h22	5h21	8h00	6h22
	Par jour sur week-end	2h30	2h48	1h41	1h36	4h00	1h23
Haut	Total mensuel	80h30	64h00	67h00	164h00	52h30	43h45
	Par jour	3h50	3h33	2h09	5h15	5h15	2h55
	Par jour de semaine	5h22	5h20	2h47	5h55	2h14	3h39
	Par jour sur week-end	0h00	0h00	0h22	3h50	1h00	0h00

* Utilisation par Festivals de cinéma : les studios n'ont été disponible qu'une partie du mois

* Utilisation par Festival Balco Movie avec des moments rendus à la danse

